

Rodéos urbains : entre illégalité et impuissance des autorités

Le 1er septembre, la petite Kamylia a perdu la vie, percutée par un jeune de 19 ans lors d'un rodéo urbain à Vallauris. Ce drame remet en lumière une pratique illégale qui continue de faire des ravages. Un phénomène préoccupant et difficile à endiguer.

Florian Lefebvre

07/09/2024 à 06:47, Mis à jour le 07/09/2024 à 06:48



La roue arrière fait partie des pratiques du rodéo urbain. AFP / © Ahmad Al-Rubaye

Le 1er septembre, la petite Kamylia a perdu la vie, percutée par un jeune de 19 ans lors d'un rodéo urbain à Vallauris.

Ce drame remet en lumière une pratique illégale qui continue de faire des ravages. Un phénomène préoccupant et difficile à endiguer.

Braver l'interdit, voilà qui émoustillent certains depuis la nuit des temps. Cette culture de l'illicite, voilà une des raisons qui poussent certains à monter un peu trop haut leurs guidons. « Nombreux sont ceux qui veulent transgresser, cela leur procure de l'adrénaline, de l'excitation », explique l'avocat en droit routier Rémy Josseaume, avant de poursuivre : « Si cela devient légal, 40 à 50 % des adeptes arrêteront d'en faire mais ce n'est pas une solution. »

Mais qui sont-ils? Les profils peuvent être variés « On peut retrouver des jeunes de quartier qui se fichent du code de la route, comme des règles de la société. Mais aussi des passionnés d'automobile, qui en aiment la performance, la prouesse technique », décrit Rémy Josseaume. L'amour du moteur, qui n'est pas sans danger, « certains le minimisent ou n'en n'ont pas conscience, ce qui est sûrement le cas du jeune de 19 ans », poursuit l'avocat

Rappelons que cette pratique est bien interdite par la loi. Elle est considérée comme un délit passible d'un an de prison et d'une amende de 15 000 euros en cas d'actions répétées. Depuis juin, si l'action ne se produit qu'une fois, elle est signe d'infraction contraventionnelle punie de 68 euros et de deux points sur le permis de conduire.

En première ligne de ce phénomène, les forces de l'ordre, qui doivent gérer ces nouvelles incivilités. Et sur le terrain, il semble difficile à endiguer. « Nous avons consigne de ne pas engager de course-poursuite, alors à part si le délinquant s'arrête gentiment, c'est compliqué », déplore Yann Rouchier, secrétaire général du syndicat policier FPIP. A noter que des opérations ponctuelles anti-rodéos sont effectuées au cas par cas par la police municipale et nationale.

Justice laxiste?

Si parfois, les auteurs sont retrouvés grâce aux plaques d'immatriculation et la vidéosurveillance, les policiers se retrouvent dans une impasse selon Yann Rouchier « Si nous blessons l'auteur, nous sommes mis au pilori médiatique. Il est difficile de les attraper, et puis même si nous y parvenons, la justice ne suit pas », regrette-t-il avant de supposer « Je pense que 90 % des rodéos urbains sont impunis, alors ça incite à recommencer ». Le gouvernement a mis en place depuis 2022 une <u>page internet</u> qui permet aux citoyens de signaler les rodéos urbains près de chez eux.

Lors des procès, nombreuses sont les relaxes, c'est en tout cas qu'affirme l'avocat en droit routier Rémy Jousseaume « Pour que cela soit qualifié de délit, il faut que l'acte soit intentionnel et répété, il y'a une volonté de tolérer l'erreur si le conducteur a mal maitrisé mal son véhicule ». La remise en liberté de l'accusé ayant percuté la petite Kamilya a d'ailleurs ravivé les tensions entre la police et la justice.

La passion avant la raison

Et si on y consacrait un espace dédié ? C'est en tout cas l'hypothèse un brin ironique du policier Yann Rouchier « Pourquoi pas, une sorte de terrain de moto-cross ou quelque chose dans ce style ». Certains s'y sont essayé en tout cas, à leurs risques et périls « J'ai défendu un groupe de passionnés à Rouen qui se retrouvait sur un parking pour faire des dérapages et autres manœuvres. C'était « encadré » parce qu'il n'y avait qu'eux et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient mais le parquet s'en est saisi à un moment donné et fin du jeu. », raconte Rémy Josseaune.

Les condamnations pour rodéo urbain ont connu une forte augmentation entre 2018 et 2021, passant de 92 à 1 383 en 2021.

Rien qu'au mois de septembre 2023, 1 403 personnes ont été verbalisées en Ile-de-France.